

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 24431 Numéro SIREN : 831 151 501 Nom ou dénomination : Financière HYGIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt 1753

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 07-01-2021

N° DE DEPOT : 001753

N° GESTION : 2018B24431

N° SIREN : 831151501

DENOMINATION : Financière HYGIE

ADRESSE : 8 rue du Sentier 75002 Paris

MILLESIME : 2019

Financière Hygie
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 18.331.611 Euros
Siège social : 8, Rue du Sentier
75002 Paris

R.C.S Paris 831 151 501

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTATS

ANNEXES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	831 708	71 690	760 018	509 765
Fonds commercial	9 684 850	9 684 850		9 684 850
Autres immobilisations incorporelles	220 137		220 137	870
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	171 238	59 693	111 545	147 279
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	9 828 136	600 000	9 228 136	9 228 136
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 322		66 322	63 099
TOTAL (I)	20 802 391	10 416 233	10 386 159	19 634 000
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	4 673 695		4 673 695	4 346 572
Autres	49 709 130	49 412 242	296 888	46 301 090
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i>Instruments de Trésorerie</i>	60 001		60 001	94 059
<i>Disponibilités</i>	642 696		642 696	24 382
<i>Charges constatées d'avance</i>	24 597		24 597	
TOTAL (II)	55 110 119	49 412 242	5 697 877	50 766 102
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)	1 262 585		1 262 585	1 532 888
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	77 175 095	59 828 475	17 346 621	71 932 990

Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2019	Du 14/11/2017
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :18331611	18 331 611	18 331 611
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(2 403 952)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(60 137 470)	(2 403 952)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	235 070	128 355
TOTAL (I)	(43 974 741)	16 056 013
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	43 682	24 421
TOTAL (II)	43 682	24 421
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	22 882 361	21 187 371
Autres Emprunts obligataires	10 970 631	7 947 396
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 526 367	23 463 256
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 935 149	2 351 888
Dettes fiscales et sociales	931 240	737 689
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 932	164 955
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	61 277 680	55 852 556
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	17 346 621	71 932 990

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	4 119 527		4 119 527	3 847 745
Chiffre d'affaires Net	4 119 527		4 119 527	3 847 745
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges Autres produits			221 942 6 870 13 656 325	2
TOTAL (I)			4 362 321	3 847 747
Charges d'exploitation Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stocks (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks (matières premières et autres appro.) Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges			1 248 882 48 190 1 747 237 813 306 177 535 19 261 16 669	2 789 742 36 372 746 620 411 334 14 777 24 421 80 008
TOTAL (II)			4 071 079	4 103 273
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			291 242	(255 526)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers Produits financiers de participation Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 620 916 2 181	3 698 487 1 816 500
TOTAL (V)			3 623 098	5 514 987
Charges financières Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements			4 247 759 303	283 612 6 312 679
TOTAL (VI)			4 248 062	6 596 290
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(624 964)	(1 081 304)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(333 722)	(1 336 830)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	270 411	3 296 593
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	270 411	3 296 593
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	329 637	522 693
Sur opérations en capital	270 411	3 296 593
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	59 474 110	544 429
TOTAL (VIII)	60 074 159	4 363 716
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(59 803 747)	(1 067 123)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 255 830	12 659 327
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	68 393 299	15 063 279
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(60 137 470)	(2 403 952)

Annexes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 17 346 621 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de -60 137 470 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société « Financière Hygie » ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n°2016 -07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général.

L

es conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation dans le contexte d'incertitude significative liée aux procédures en cours décrit en note *Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture* de l'annexe aux comptes annuels. Au cas où ces procédures ne se concluraient pas par des plans de continuation lors du jugement par le Tribunal de Commerce fixé le 15 décembre 2020, l'application des règles et principes comptables utilisées dans le contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Faits caractéristiques de l'exercice

■ Activité

Financière Hygie est la holding du groupe qui a acquis le groupe 5àSec en 2017. A ce titre, elle porte la dette d'acquisition et de développement (cf. détail ci-après), et détient 100% des titres de la société 5àSec Group, laquelle détient ensuite l'ensemble des filiales du groupe.

A date, Financière Hygie emploie 17 salariés, qui correspondent essentiellement au management du Groupe, et a réalisé au cours de l'exercice 2018 (14 mois) un chiffre d'affaires de 3,8 M€ pour un excédent brut d'exploitation de -216 K€ (en ce inclus les autres charges d'exploitation).

Financière Hygie n'a aucune activité avec des tiers, l'intégralité de son chiffre d'affaires provient de son activité vis-à-vis de ses filiales, à savoir par exemple les prestations de services, le management ou l'IT.

• Financement

- Dette bancaire « Unirate Bond » d'un montant initial de 23 000 K€, à échéance du 17 octobre 2024, rémunéré à hauteur d'Euribor 3 mois + 7%. Cette ligne est destinée à financer les acquisitions du Groupe. Le Groupe a procédé à un tirage complémentaire de 3 000 k€ le 12 juin 2019 afin de financer ses investissements. Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 33 590 K€. Cette dette est soumise à un covenant de couvertures de taux d'intérêt de 66.67% sur 3 ans.

- En date du 17 octobre 2017, le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale 5 à Sec RIF, a également souscrit auprès de My Partner Bank ex BESV (syndiqué à Arkea) une ligne de crédit renouvelable (Revolving Credit Facility) destinée à financer ses besoins en fonds de roulement, à échéance du 17 octobre 2024. Le solde à la clôture de décembre 2018 s'élevait à 1 200 K€. Au cours de la période, 5àsec RIF a procédé à un tirage de 800 k€ le 18 janvier (renouvelé) puis de 900 k€ le 15 mars (renouvelé) puis de 2 000 k€ le 10 avril (renouvelable en octobre 2019). Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 4 900 K€.

Ces tirages sont rémunérés sur la base d'un taux d'intérêt de 3,5% jusqu'au 29 novembre 2019 puis de 5,5% à compter de cette date.

Ces financements étaient conditionnés par le respect de ratios à date de clôture de chaque arrêté semestriel et annuel. Or, le Groupe était en bris à la clôture de cet exercice (cf. Evènements postérieurs à la clôture).

Evènements postérieurs à l'exercice

Le marché du pressing est impacté depuis une quinzaine d'années par (i) la forte baisse du costume-cravate dans le monde professionnel (dont les ventes ont été divisées par 2 en 10 ans), (ii) l'avènement des vêtements à très bas prix (Zara, H&M et explosion du marché de l'occasion), (iii) l'amélioration constante des machines à laver pour particuliers et (iv) l'image vieillissante du pressing.

Partant de ce constat, les nouveaux dirigeants ont présenté un nouveau plan stratégique, court, moyen et long terme. Le plan de réorganisation du groupe 5àSec se fondait, principalement, sur trois piliers : (i) le « back-to-basics » sur son marché historique, avec une rationalisation des coûts et une amélioration du service client ; (ii) le lancement de nouvelles offres à travers la marque 5àSec Services ; et (iii) le lancement de nouvelles activités, telles qu'un service de nettoyage et recoloration de sneakers, ou des corners pressing dans des magasins alimentaires de proximité (en France et en Suisse).

Afin d'atteindre ces objectifs de réorganisation, la Société devait procéder à des investissements importants afin de rattraper les retards d'investissement du groupe.

Tous les accords de principe nécessaires pour assainir la situation financière du groupe avaient été conclus, et restaient simplement à formaliser, lorsqu'est survenue la crise de la Covid-19.

Impact de la crise sanitaire Covid -19

En raison de la crise sanitaire, tous les magasins en propre et franchisés ont dû fermer à partir du 16 mars 2020. La majorité des salariés français a été placée en chômage partiel à compter de cette date.

Il s'en est suivi un effondrement du chiffre d'affaires et une violente dégradation du résultat prévisionnel 2020, à tout le moins.

Dans ces conditions, la restructuration financière initialement envisagée est devenue caduque, avant même d'avoir été formalisée.

Si notre actionnaire et l'investisseur principaux croyaient tous les deux à la possibilité d'un redressement du groupe, la crise sanitaire a rendu, selon eux, un redressement in bonis impossible de par son coût. Le projet de réinvestissement a donc été adapté pour une mise en œuvre dans le cadre de procédures collectives, comprenant, dès lors, une renégociation des passifs d'exploitation.

Un accord est ainsi intervenu entre l'actionnaire et l'investisseur, dans le cadre duquel :

- L'actionnaire acceptait de céder sa participation à l'investisseur qui devenait donc le nouvel actionnaire de contrôle du groupe 5àSec ;
- Notre nouvel actionnaire accompagnait donc lui-même, en cette nouvelle qualité, les procédures collectives appelées à être ouvertes ;
- Notre nouvel actionnaire enfin, prévoyait un investissement pouvant atteindre 11 M€, pour accompagner un plan de redressement, sous réserve que ce plan puisse être élaboré et mis en œuvre à des conditions satisfaisantes.

C'est dans ce contexte que les sociétés suivantes du groupe 5àSec ont dû déclarer leur état de cessation des paiements :

- Financière Hygie
- 5àSec RIF ;
- 5àSec France ;
- SOYEZBCBG ;
- Newpresspro ;
- Confluence ;
- Press 38 ;
- Lyon Part Dieu Pressing.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le 28 avril 2020 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Quant aux sociétés 5àSec Group et Teinturerie Letourneur, qui sont encore à ce jour in bonis, elles ont sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

En outre, il convient de rappeler qu'un sursis concordataire (procédure collective de droit suisse) a été ouvert au bénéfice de Baechler Teintureries, société détenue à 100% par 5àSec Group. Cette procédure a pour objet de placer l'entreprise sous la protection du Tribunal de commerce de Genève, et de geler l'intégralité des dettes contractées jusqu'au 28 mai 2020. L'objectif de la procédure est similaire à celui de la procédure française, à savoir proposer un plan de continuation de l'activité accompagné d'un plan d'apurement du passif.

Modalités du plan de continuation par redressement

Le Groupe prévoit d'atteindre en 2024 son chiffre d'affaires cible (environ 45 M€ sur le périmètre en procédure et près de 90 M€ consolidé) et son EBITDA cible (environ 3 M€ sur le périmètre en procédure et 7 à 8 M€ en consolidé). C'est donc sur cette base, que la direction du Groupe a raisonné pour bâtir les propositions d'apurement du passif :

▪ Plan de redressement opérationnel

Chaque société du groupe 5àSec faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire a présenté un plan de redressement ou de sauvegarde, lequel s'inscrit dans une logique et une cohérence globale au niveau du groupe.

En effet, face à un marché structurellement en baisse du fait de la conjoncture économique et des nouvelles habitudes de travail et de consommation (habillement casual, télétravail, etc.), impactant aussi bien les volumes que les marges, le groupe doit trouver de nouveaux relais de croissance, tout en améliorant son efficacité opérationnelle, ce qui nécessitera des investissements significatifs.

Pour ce faire, le groupe 5àSec a développé un plan industriel basé sur les 6 grands axes stratégiques suivants :

- Le modèle opérationnel doit être centralisé, industrialisé et mutualisé ;
- Le réseau de magasins doit être rationalisé, harmonisé et amélioré, notamment avec le concept de « love cost ». Ainsi, dans environ 120 magasins, le groupe va investir dans la formation des managers pour améliorer l'expérience client. De plus, la

fermeture des magasins non rentables devra être envisagée ;

- L'offre de service doit se renouveler avec la mise en place de la marque 5àSec Services. Cette marque devrait proposer une offre de (i) livraison à domicile, (ii) d'enlèvement à domicile de textiles d'ameublement (nettoyage de tapis ou de canapés) et (iii) des boxes en entreprise ;
- Le métier doit être revalorisé (conditions de travail, plan de formation, etc.) ;
- Le modèle de Master franchisé doit être revu pour le tendre vers un modèle dit « capex light ». A ce titre, l'objectif est de réduire les coûts d'entrée pour les nouveaux franchisés en proposant l'utilisation de machines de lavages dont le coût d'acquisition est réduit ou la possibilité de bénéficier d'une solution de leasing avantageuse (négociée au niveau du groupe) ;
- La mise en place d'une plateforme omnicanale doit être accélérée.

L'atteinte de ces objectifs suppose la réalisation d'investissements importants :

- D'une part, le groupe doit faire face au remplacement de plusieurs de ses machines de nettoyage à sec (coût unitaire de 25 K€) et la remise à niveau du parc de magasins (rénovation et fermeture) ;
- Des investissements importants dans l'IT. En effet, aucune solution de logiciel métier clé en main n'existe, ce qui contraint la société à développer ses propres solutions.

▪ Réduction du passif

Le plan de redressement de 5àsec ne pourra être mené à bien qu'à la condition d'une réduction drastique du passif du Groupe, qui s'élève, à ce jour, à 157 M€ (dont 72 M€ de passif tiers), soit un niveau incompatible avec la rentabilité de l'activité pouvant être raisonnablement attendue. Pour restaurer une structure de bilan viable, il a donc été estimé que le niveau de passif consolidé sur le périmètre en procédure ne devrait pas excéder environ 20 M€. Le solde, par conséquent, doit être abandonné ou annulé.

▪ Plan d'apurement du passif au niveau de la Société

○ *Créances super privilégiées*

Les créances super privilégiées estimées à 837 K€ ont été payées à hauteur de 10% avant l'audience, puis le solde sera honoré sur 12 mois..

○ *Dettes fournisseurs*

Les créances inférieures ou égales à 500€ seront payées intégralement, conformément à la Loi, dans le mois du jugement arrêtant le plan.

Les fournisseurs faisant partie du comité des principaux fournisseurs se sont vu proposer un règlement comptant de 15% de leurs créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, le solde étant abandonné.

Les autres fournisseurs (hors comité) se sont vu proposer deux options :

- Option courte : paiement de 15% des créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte ;
- Option longue : paiement de 100% du montant des créances admises, sur 7 ans selon l'échéancier suivant : 5% à la date du premier au sixième anniversaire de l'adoption du plan et 70% à la date du septième anniversaire de l'adoption du plan.

Il convient de préciser ici que parallèlement à la circularisation des propositions d'apurement du passif, l'actionnaire a prévu de se rapprocher d'un certain nombre de fournisseurs, jugés stratégiques, pour leur proposer de leur racheter leurs créances, à des conditions qu'ils négocieront de façon bilatérale.

Conformément à la Loi, les créances ainsi rachetées qui seront donc détenues par l'actionnaire, devront être traitées au sein du comité des établissements de crédit et assimilés, si ces rachats sont effectifs et notifiés aux administrateurs judiciaires au plus tard 8 jours avant la tenue du comité des établissements de crédit et assimilés.

○ *Dettes fiscales et sociales*

La CCSF a été saisie d'une demande visant à régler 15% des créances rémissibles dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte et en cas de refus, il est proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise (option longue, telle qu'indiquée ci-dessous).

En ce qui concerne la dette de TVA, qui ne peut faire l'objet d'aucune remise, il est proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise : 5% à la date du premier au sixième anniversaire de l'adoption du plan et 70% à la date du septième anniversaire de l'adoption du plan.

○ *Dettes envers les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés*

Les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés se sont vu proposer le traitement suivant :

- Un paiement comptant de 5% des créances admises dans le mois du jugement arrêtant le plan, contre abandon du solde.
- S'agissant des créances portées par les actionnaires et les autres membres du Groupe, il est prévu un traitement plus défavorable, consistant en un abandon de créance ou une conversion intégrale en capital, suivie d'une réduction du capital, conduisant donc à une annulation des actions ainsi obtenues.

Les prévisions de trésorerie, prenant en compte l'apurement du passif ci-dessus et les apports de new money, font état de soldes positifs dès 2021, ceux-ci atteignant 11,6 M€ en 2027.

▪ Apport de new money

Pour mener à bien le plan de redressement, un besoin de new money a été estimé par cabinet d'expertise indépendant à hauteur de 10,9 M€ au niveau du groupe.

Le nouvel actionnaire s'est engagé à procéder à un apport de 11 M€ (en ce compris le rachat des créances des fournisseurs stratégiques – cf. ci-après), sous réserve de l'adoption du plan. Il est prévu qu'il le fasse notamment par la souscription :

- d'une augmentation de capital de Financière Hygie ; et
- d'obligations convertibles en actions émises par Financière Hygie. Ces obligations convertibles auront une maturité de 7 ans à compter de leur souscription et porteront intérêt pouvant être capitalisés.

▪ Simplification juridique de l'organigramme

Il est envisagé, en vue de simplifier l'organigramme juridique du groupe, de procéder :

- dans un premier temps à l'absorption, par Newpresspro, par voie de fusion, des sociétés Part- Dieu Pressing, Confluence Pressing, Press 38 et Sainte Foy Pressing ;
- puis dans un second temps, à l'absorption, par 5àSec RIF, par voie de fusion, des sociétés Teintureries Letourneur, SoyezBCBG, GSBC et Newpresspro.

La société a présenté le 23 Novembre 2020 le plan de continuation tel que décrit ci-dessus au Tribunal de Commerce de Paris, la date de jugement est fixée au 15 Décembre 2020.

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : l'entreprise a retenu les durées réelles d'utilisation telles qu'elles sont prévues au niveau du groupe pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées comme suit :

La décomposition des actifs incorporels est principalement constituée de malis de confusion précédemment activés. Ces actifs sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée, ils sont donc non amortissables. Dès lors, ils doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015).

La valeur actuelle des fonds de commerce et des malis techniques est donc appréciée chaque année par référence à la :

- la valeur de marché : accord de vente irrévocable sur un marché actif ou transactions récentes sur un actif similaire
- la valeur d'usage : appréciée en appliquant la méthode des Discounted Cash-Flow (D.C.F)

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire des malis techniques est inférieure à la plus grande de ces deux valeurs.

Au cours de l'exercice et eu égard aux événements post-clôture, la Société a ainsi comptabilisé une dépréciation exceptionnelle de 9 684 850 euros sur la valeur de ces malis de confusion précédemment activés.

Les logiciels comprennent pour l'essentiel les couts de développement et d'enrichissement d'outils métiers (Horus, application 5asec) et fonctionnels (logiciel de Business Intelligence, de comptabilité).

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| ▪ Logiciels informatiques | de 2 à 7 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier | de 7 à 8 ans |

II. IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat ainsi que par les frais accessoires d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour le groupe, celle-ci tient compte de la quote-part de la situation nette détenue, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la quote-part de l'actif net réévalué des filiales, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues.

III. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est appréciée au cas par cas. Aucune méthode de dépréciation statistique n'est appliquée.

IV. CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis et présentés conformément au Plan Comptable Général et aux Principes Comptables généralement admis.

V. PROVISIONS

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté.

VI. ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

La convention collective prévoit le règlement d'indemnités de fin de carrière.

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont comptabilisés au passif du bilan pour un montant de 43 682 € au 31 décembre 2019.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite entre 166 et 172 trimestres selon les générations avec une rotation du personnel sur la base du réel constaté en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 0,75% (vs 1,60% en 2018), ainsi qu'une progression annuelle de 1.8% des salaires iso vs 2018

- La table de mortalité utilisée est celle fournie par l'Institut National des Etudes Démographiques (table 2013-2015 par sexe)

VII. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES ET JUGEMENTS DE LA DIRECTION

Le Groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables.

Une évolution divergente des estimations et hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
Immobilisations incorporelles		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 195 784		540 911
TOTAL	10 195 784		540 911
Immobilisations corporelles	161 758		9 480
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	161 758		9 480
Immobilisations financières	9 828 136 63 099		3 223
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	9 891 235		3 223
TOTAL GENERAL	20 248 777		553 614

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(0)	10 736 695	
TOTAL		(0)	10 736 695	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier			171 238	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			171 238	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			9 828 136	
Prêts et autres immobilisations financières		(0)	66 322	
TOTAL		(0)	9 894 458	
TOTAL GENERAL		(0)	20 802 391	

Etat des amortissements

Cadre A				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	299	71 391		71 690
TOTAL	299	71 391		71 690
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	14 478	45 214	(0)	59 693
Emballages récup. et divers				
TOTAL	14 478	45 214	(0)	59 693
TOTAL GENERAL	14 777	116 605	(0)	131 383

Cadre B	Ventil. Mouvements provisions amortissements dérogatoires						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. A la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. Fiscal exceptionne 1	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. Fiscal exceptionne 1	
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'étab. et développement Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains							
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gales., agents. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique, mobilier Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			

Cadre C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations	1 532 888	(270 303)		1 262 585

Frais d’émission sur emprunts : Les frais sur les émissions obligataires convertibles et d’emprunts ont été répartis sur la durée de 7 ans de façon linéaire. Ils figurent en charges à répartir à l'actif du bilan.

Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<i>Réglementées</i>				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	128 355	106 715	(0)	235 070
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	128 355	106 715	(0)	235 070
<i>Risques et charges</i>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions & obligations	24 421	19 261		43 682
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	24 421	19 261		43 682

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<i>Dépréciations</i>				
Immobilisations incorporelles		9 684 850		9 684 850
Immobilisations titres de participations				
Immobilisations financières	600 000			600 000
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation		49 412 242		49 412 242
TOTAL	600 000	59 097 092		59 697 092
TOTAL GENERAL	752 776	59 223 068	(0)	59 975 844
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		19 261		
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles		59 203 807		
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Les frais d'acquisition des titres d'un montant global de 2 717 milliers d'euros font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Compte tenu du plan d'apurement du passif, il est prévu pour les créances portées par l'actionnaire ou les autres membres du Groupe un abandon de créance ou une conversion intégrale en capital, suivie d'une réduction du capital, conduisant donc à une annulation des actions ainsi obtenues (cf. Evènements postérieurs à la clôture).

Aussi, la créance portée par Financière Hygie à l'égard de sa filiale 5àsec Group a été intégralement dépréciée pour un montant global de (49 412 242 €).

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	66 322		66 322
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 673 695	4 673 695	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	42 938	42 938	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 029	8 029	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Groupe et associés (2)	49 658 164	49 658 164	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	24 597	24 597	
TOTAL	54 473 744	54 407 422	66 322
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	22 882 361	22 882 361		
Autres emprunts obligataires (1)	10 970 631	10 970 631		
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	122	122		
- à plus d'1 an à l'origine	23 526 245	23 526 245		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 935 149	2 935 149		
Personnel et comptes rattachés	470 985	470 985		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	221 469	221 469		
Impôts sur les bénéfices	45 891	45 891		
Taxe sur la valeur ajoutée	108 985	108 985		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	83 911	83 911		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	31 932	31 932		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	61 277 680	61 277 680		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Les différents emprunts souscrits par la Société sont détaillés en Faits marquants.

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	381 164	357 929
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	526 245	462 570
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 541	2 137 368
Dettes fiscales et sociales	504 699	158 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		133 023
TOTAL	1 756 648	3 248 944

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
168831 Int courus Bond Loan	381 164	357 929
168841 Int courus Unitranche	526 245	462 570
408100 Fournisseurs Factures non parvenues	306 809	2 137 368
408110 Fournisseur FNP GROUPE	37 732	
428200 Dettes provisionnées pour congés à payer	70 237	45 526
428600 Autres charges à payer	400 748	92 833
438200 Charges sociales sur congés à payer	33 714	19 695
419800 Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir		133 023
TOTAL	1 756 648	3 248 944

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	357 939	3 976 626
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	357 939	3 976 626

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
418100 Clients Factures à établir	357 939	3 976 626
TOTAL	357 939	3 976 626

Produits et charges constatés d’avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	24 597	
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	24 597	

Composition du capital social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	18 331 611		18 331 611
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	18 331 611		18 331 611

Mouvements sur capitaux propres

	Exercice clos le 31 /12 /2018	Variation	Exercice clos le 31 /12 /2019
Capital Social	18 331 611		18 331 611
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale			
Autres réserves			
Report A nouveau		(2 403 952)	(2 403 952)
Perte de la période	(2 403 952)	2 403 952	(60 137 470)
TOTAL	15 927 659		(44 209 810)

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Exercice clos le 31 /12 /2019	Exercice clos le 31 /12 /2018
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services	4 119 527	3 847 745
TOTAL	4 119 527	3 847 745

Répartition par zone géographique	Exercice clos le 31 /12 /2019	Exercice clos le 31 /12 /2018
France	4 119 527	3 847 745
Etranger		
TOTAL	4 119 527	3 847 745

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel d'un montant net de (59 803 747 €) se décompose essentiellement de dépréciations exceptionnelles, d'une part sur compte courant d'associés ainsi que sur des malis de confusion antérieurement activés. On note également des dotations pour amortissements dérogatoires des frais d'acquisition des titres (107 k€), d'amortissement des frais d'émission d'emprunts (270 k€) et divers honoraires de conseil (554 k€).

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	(333 722)	
Résultat exceptionnel (et participation)	(59 803 747)	
Résultat comptable	(60 137 470)	

La charge d'intégration fiscale a été calculée au taux de droit commun, soit 28%. La ventilation de l'impôt sur les bénéfices tient compte des réintégrations et des déductions fiscales opérées dans le résultat fiscal.

Financière Hygie est la société mère du groupe fiscal (article 223 A du CGI) composé de 19

sociétés, détenues directement ou indirectement. La Société calcule son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément, indépendamment du fait qu'elle soit membre d'un groupe fiscalement intégré.

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Répartition des effectifs (équivalent temps plein)	Exercice clos le 31 /12 /2019	Exercice clos le 31 /12 /2018
Cadres	17	12
Agents de maîtrise et techniciens		2
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	17	14

Identité des sociétés-mères consolidant les
comptes de la société

Financière Hygie
SAS au capital de 18 331 611 euros
8 Rue du Sentier
75 002 Paris
RCS Paris 831 151 501

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élèvent à 131 370 euros.

Tableau des filiales et participations

Société	Pays	Devise	Capital social	Réserves et report à nouveau (*)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
5asec Group SAS	France	EUR	6 689	20 082 785	9 828 136	9 228 136	49 412 242	18 000	-51 611 238

| *en ce inclus les primes liées au capital |

5 à SEC GROUP est détenu à plus de 50 %.
Aucune distribution de dividendes n’est intervenue au cours de la période.

Engagements donnés et reçus

Engagements reçus

• Option d’achat

Dans le cadre de la cession de sa filiale brésilienne, le Groupe dispose d’une option d’achat des parts de 5àsecParticipacoes de 5 ans à compter du 8 mai 2020. Cette option est assortie d’une garantie d’un an de salaire octroyée aux deux managers acquéreurs à compter de la levée de l’option avec une garantie d’actif et de passif limitée à 10 % du prix.

Engagements donnés

• Garanties

Dans le cadre de la cession de sa filiale brésilienne 5àsecParticipacoes, une garantie a été accordée aux managers acquéreurs en cas d’atteinte à leurs biens propres d’une durée 5 ans ou durée de prescription.

Engagements à l’égard des Banques prêteuses

Dans le cadre de la Convention de Crédits signée en date du 17 octobre 2017, le Groupe, via sa filiale 5 à Sec RIF, avait souscrit une ligne de Crédit Renouvelable (*Revolving Credit Facility*) destinée à financer ses besoins en fonds de roulement, d’un montant maximum de 5 000 K€. Par ailleurs, Financière Hygie, avait souscrit à la même date à une dette obligataire convertible « BDC Bonds » et un emprunt bancaire « Unirate Bond ».

Les Conventions prévoyaient :

- le respect de ratios à date de clôture de chaque arrêté semestriel et annuel,
- la mise en place d’une couverture de taux pour un montant et une durée minimum,
- des sûretés par le nantissement d’un certain nombre d’actifs détenus par le Groupe.

Compte tenu des évènements post clôture, l’ensemble de ces engagements a été dénoncé.

Financière Hygie
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 18.331.611 Euros
Siège social : 8, Rue du Sentier
75002 Paris

R.C.S Paris 831 151 501

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ASSOCIES DU 23 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois Décembre à 12 heures 15, les associés se réunis en assemblée Générale, au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier BOCCARA, Président en exercice.

Le président constate, d'après la feuille de présence, que les **5** associés présents ou représentés, possèdent ~~1034322~~ actions ordinaires et ~~17297289~~ actions à droit de préférence, sur les 18.331.611 actions ordinaires et actions à droit de préférence composant le capital social, représentant voix sur les 18.331.611 voix existantes qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que :

. le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

. Monsieur Jean LEBIT co-commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence signée des associés
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- Le rapport de gestion sur les comptes
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions
- Le bilan et ses annexes
- Les comptes consolidés

Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition dans les délais statutaires. L'assemblée lui en donne acte.



Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe consolidé de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce,
- Approbation desdits rapports, des comptes de la société et des comptes consolidés, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la nomination de la société PL FINANCIERE, de Monsieur Marc AUBLET, et de la société STRAD&CO, en qualité de membres du Comité de Surveillance, faite cooptation par ledit comité le 25 Septembre 2020,
- ajout de la possibilité pour le Président de convoquer le Comité de Surveillance et modification corrélative du premier alinéa de l'article 14.5.1 des statuts,
- décision relative à la signature des procès-verbaux des décisions prises par voie écrite, désormais signés par le Président du Comité de Surveillance et un de ses membres; et modification corrélative de l'alinéa 9 de l'article 14.5.1 des statuts comme suit,
- suppression de l'obligation de consulter le Comité de surveillance sur l'affectation des résultats des filiales et modification corrélative du point (ii) de l'article 14.5.2 des statuts,
- création d'une obligation d'information des membres du Comité de Surveillance, ajout corrélatif dans les statuts d'un point (viii) à l'article 14.5.3,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, les comptes et le bilan de la société et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les mentions qui y sont portées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 60.137.470 € en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

OS

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant en application de l'article 14.4.1 des statuts ratifie la nomination de :

- La société PL FINANCIERE, SAS dont le siège est 3, Rue de la Petite Chartreuse, 76000 Rouen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 512 644 345,
- Monsieur Marc AUBLET, domicilié 28, Avenue Junot, 75018 Paris
- La société STRAD&CO, dont le siège est 24, Rue Claude Lorrain, 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 009 202,

En qualité de membres du Comité de Surveillance, faite cooptation par ledit comité le 25 Septembre 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de conférer au Président de la société le pouvoir de convoquer le Comité de Surveillance, elle décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 14.5.1 comme suit :

Le Comité de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président du CS, du Président de la Société, et/ou de deux (2) de ses autres membres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide que désormais les procès-verbaux des décisions prises par voie écrite seront signés par le Président du Comité de Surveillance et un de ses membres; elle décide en conséquence de modifier l'alinéa 9 de l'article 14.5.1 des statuts comme suit :

Le Comité de Surveillance peut également prendre ses décisions par voie écrite à l'initiative du Président, du Président du CS et/ou de deux (2) de ses membres sous réserve que (i) le projet de résolutions devant être adopté soit adressé au moins cinq (5) Jours avant la date à laquelle l'auteur de la convocation souhaite la délibération du Comité de Surveillance sur ces résolutions ou que (ii) un membre du Comité de Surveillance et le Président du Comité de Surveillance signent le procès-verbal des résolutions proposées (soit par eux-mêmes soit par leur mandataire).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide que désormais le Comité de Surveillance n'aura plus à approuver au préalable l'affectation des résultats des filiales proposé par le Président aux associés et décide en conséquence de modifier le point (ii) de l'article 14.5.2 des statuts comme suit :

(ii) la proposition aux Associés d'approuver les comptes annuels sociaux et consolidés de la Société, de distribuer tout dividende et toute réserve, et tout changement de méthodes comptables ne résultant pas directement d'une modification législative ou réglementaire ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

ds

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de créer une nouvelle obligation d'information du Comité de Surveillance et d'ajouter en conséquence un point (viii) à l'article 14.5.3 des statuts rédigé comme suit :

(Viii) annuellement, les comptes sociaux et l'affectation des résultats des Filiales et tout changement de méthodes comptables ne résultant pas directement d'une modification législative ou réglementaire ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet de procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

LE PRESIDENT

M. Olivier BOCCARA



Financière Hygie
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de de 18.331.611 Euros
Siège social : 8, Rue du Sentier
75002 Paris

R.C.S Paris 831 151 501

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, je rends compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et des perspectives d'avenir.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

L'ensemble du groupe ayant été fortement impacté par la crise sanitaire et le confinement, les comptes n'ont pu être arrêtés en temps et heures, nonobstant la prorogation de trois mois dont bénéficient toutes les entreprises, c'est la raison pour laquelle nous avons déposé une requête de prorogation de délais de tenue de l'assemblée d'approbation des comptes.

Le Président du Tribunal de commerce de Paris a rendu le 23 Septembre 2020 une ordonnance prorogeant la date de tenue de l'assemblée jusqu'au 31 Décembre 2020.

Présentation des Etats financiers

Il est à noter que ces états financiers couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Je présenterai également les comptes consolidés du groupe.

1. SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE DE L'EXERCICE

Notre société est à la tête du groupe de sociétés 5àSec, elle gère ses participations, met en place les financements de ses filiales et des sociétés contrôlées, et assure leur assistance administrative.

Au titre de l'assistance administrative elle a généré en 2019 un chiffre d'affaires de 4.119.527 €, les charges d'exploitation se sont élevées à 4.071.079 €, elle réalise un résultat d'exploitation de 291.242 € ; l'exercice précédent, elle avait généré une perte d'exploitation.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 1.248.882 €, constitués principalement, des couts de refacturation en provenance d'une de ses filiales et d'honoraires de conseil externe.
- Les frais de personnel, s'élèvent à 1.747.237 €, la société emploi le management du groupe.
- Les charges sociales s'élèvent à 813.306 €.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – 624.964 €, le montant des intérêts perçus est inférieur aux intérêts servis par la société, les filiales ne distribuent pas de dividendes.

DS

Le résultat exceptionnel s'établit à la somme de – 59.803.747 €, les événements post-clôture nous ayant amené à déprécier la créance que nous avons à l'égard de notre filiale la société 5àSec GROUP, la provision s'élève à 49.412.242 €.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements le résultat comptable de la société enregistre une perte de 60.137.470 €.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Le marché du pressing est impacté depuis une quinzaine d'années par (i) la forte baisse du costume-cravate dans le monde professionnel (dont les ventes ont été divisées par 2 en 10 ans), (ii) l'avènement des vêtements à très bas prix (Zara, H&M et explosion du marché de l'occasion), (iii) l'amélioration constante des machines à laver pour particuliers et (iv) l'image vieillissante du pressing. En conséquence de quoi le Groupe doit se renouveler. Les nouveaux dirigeants du groupe 5àsec ont présenté un nouveau plan stratégique, court, moyen et long terme.

En raison du confinement toutes les sociétés françaises ont dû cesser d'exploiter leurs activités à partir du 16 Mars 2020, tous les magasins français en propre comme franchisés ont dû fermer à partir de cette date. Faute d'établissements ouverts, toutes les activités en lien avec le traitement du linge ont cessé. La majorité des salariés français a été placée en chômage partiel à compter de cette date. La crise sanitaire a également touché les magasins et activités situés sur d'autres territoires.

Il s'en est suivi un effondrement du chiffre d'affaires et une violente dégradation du résultat prévisionnel 2020.

Dans ces conditions, la restructuration financière initialement envisagée est devenue caduque, avant même d'avoir été formalisée.

La crise sanitaire a rendu un redressement in bonis impossible de par son coût. Le projet de réinvestissement a donc été adapté pour une mise en œuvre dans le cadre de procédures collectives, comprenant, dès lors, une renégociation des passifs d'exploitation.

Dans ce contexte, il a été procédé au dépôt de bilan de quasiment toutes les sociétés du groupe, dont la société Financière Hygie, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le 28 avril 2020 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, actant d'un plan de continuation avec l'appui de son actionnaire à six mois.

La société a présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 Novembre 2020 un plan de continuation de l'entreprise, le jugement doit être rendu le 15 Décembre 2020.

En application du plan proposé :

- nous avons décidé le 20 Novembre 2020 d'incorporer au capital de notre filiale la société 5àSec GROUP notre créance et les intérêts courus, soit la somme de 48.361.292,70 €, et de réduire le capital du même montant par imputation des pertes figurant en report à nouveau, ces décisions ont été prises sous la condition suspensive de l'adoption du plan de continuation par le tribunal de commerce de Paris et la condition d'affectation des pertes en report à nouveau, tout pouvoir a été conféré au Président pour constater la réalisation des opérations.
- Nos actionnaires ont décidé le 20 Novembre 2020 :
 - . sous condition suspensive de l'adoption du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris, de convertir les ADP 1 à 5 en Actions Ordinaires, de convertir les obligations en actions, d'augmenter le capital d'un montant de 42.302.619 € par apport en numéraire, de déléguer compétence au Président pour procéder à une augmentation de capital de 2.800.000 € ;
 - . de déléguer compétence au Président pour procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de 5.300.000 €.

as

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les plans de continuation s'ils sont adoptés par le Tribunal de Commerce devraient permettre le redressement de notre société et du groupe.
Les perspectives de la société sont liées à celles de ses filiales.

AUTRES INFORMATIONS

1. Affectation du résultat – distribution de dividendes

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à la somme de 60.137.470 € en report à nouveau.

2. Réintégrations fiscales

Il n'a pas été opéré de réintégration dans notre résultat fiscal en application de l'article 39-4 du CGI.

3. Détention de capital par les salariés

Le pourcentage de détention du capital dans notre société par ses salariés est de 0.

- Actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées :
 - o dans le cadre de plan d'épargne d'entreprise Néant
 - o dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise Néant
- Actions incessibles détenues par le personnel de la société, dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise Néant
- Acquisition par la société de ses propres actions en vue de leur attribution aux salariés, dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise Néant
- Opérations réalisées au titre d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la société. Néant.

4. Récapitulatif des échéances fournisseurs et créanciers de Financière Hygie

La crise sanitaire, alliée aux procédures collectives a compliqué le travail de l'équipe comptable, qui a du supporter un surcroît de travail à une période où les sociétés n'ont pas les moyens d'étoffer les équipes en suite de quoi le récapitulatif des échéances n'a pu être établi.

5. Activité de recherche et développement

La Société n'a pas développé d'activité de Recherche et Développement pour l'année 2019.

6. Participations :

Vous trouverez ci-après le tableau d'informations sur les participations directes et indirectes avec le pourcentage de détention au 31 décembre 2019

Société	Pays	Devise	Quote part du capital détenu en %	Méthode d'intégration
Sasec Group SAS	France	EUR	100	IG
Sasec RIF	France	EUR	100	IG
Sasec France	France	EUR	100	IG
GSBC	France	EUR	100	IG
Le Tourneur	France	EUR	100	IG
NEWPRESSPRO	France	EUR	100	IG
St Foy Pressing	France	EUR	95	
Part Dieu Pressing	France	EUR	97,53	IG
CONFLUENCE	France	EUR	97,91	IG
PRESS38	France	EUR	100	IG
SBCBG	France	EUR	100	IG
Baechler Teinturiers	Suisse	CHF	100	IG
DCI	Suisse	CHF	100	IG
Sasec Luxembourg	Luxembourg	EUR	100	IG
Monplaisir	Luxembourg	EUR	100	IG
Sasec Latam	France	EUR	100	IG
Sasec Argentina SA	Argentine	ARS	99	IG
BRB Argentina SA	Argentine	ARS	98	IG
Dilexia SA	Argentine	ARS	99	IG
Sasec Espagne	Espagne	EUR	100	IG
Sasec Portugal	Portugal	EUR	100	IG

7. Ratification de nomination de Membres au sein du comité de surveillance

Le Comité de Surveillance a le 25 Septembre 2020 nommé par cooptation en son sein trois nouveaux membres, conformément à l'article 14.4.1 des statuts nous vous demandons de ratifier ces nominations.

8. Proposition de modifications des statuts

Nous vous proposons de modifier les statuts à l'effet de permettre au Président de la société de convoquer le Comité de Surveillance et de permettre que les procès-verbaux de consultation écrite dudit Comité puissent être signés par le Président et un de ses membres, la procédure de signature par tous les membres est trop lourde et enlève de l'intérêt à la consultation écrite.

2 COMPTES CONSOLIDES ET ACTIVITE DES FILIALES

1. Comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé n'est pas comparable avec l'exercice précédent compte tenu d'une durée différente (12 mois vs 14 mois en 2018), de variations de périmètre (cession de la Hongrie et du Brésil, acquisition de Teintureries Letourneur, Soyez BCBG et l'ensemble Kokliko au cours de l'exercice précédent) et, par la première application de la norme IFRS 16 relative aux loyers.

Pour l'exercice 2019, les principaux agrégats du compte de résultat sont les suivants :

83

- Le chiffre d'affaires s'élève à 89 041 K€ composé du CA réalisé par les magasins corporate, par les activités Franchise et Logistique des filiales, ainsi qu'à certaines activités complémentaires (Activité Tapis en Suisse, 5àFil au Portugal par exemple),
- Des coûts d'exploitation de -73 984 K€ dont le poste majeur correspond aux coûts de personnel à hauteur de - 47 228 k€.
- Le résultat opérationnel courant s'élève ainsi à - 553 K€, retraité des dotations nettes aux amortissements et dépréciation l'EBITDA s'élève à 15 057 K€.
- Le Résultat opérationnel non courant s'élève ainsi à - 37 504 K€ et est composé essentiellement de dépréciation des actifs incorporels.
- Le résultat financier est de -5 945 K€, composé essentiellement du cout de l'endettement.
- Le résultat avant impôts est ainsi de -44 002 K€
- Le résultat de l'exercice part du groupe s'élève à -44 528 K€, après une charge d'impôts courants et différés de -526 K€ et de la quote-part de résultat revenant aux minoritaires non significative

Chiffre d'affaires par type d'activités :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019
B2C Revenues	72 687
B2B revenues	10 079
B2B2C revenues	475
Franchise	3 594
Logistique	2 207
Total Chiffre d'Affaires	89 041

Chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019
Argentine	1 645
France	44 062
Suisse	26 540
Espagne	5 583
Luxembourg	7 038
Portugal	4 173
Total Chiffre d'Affaires	89 041

Au niveau bilan :

- La situation nette du Groupe est de -38 988 K€ complétée de 22 291 K€ de dettes obligataires convertibles. Le plan d'apurement du passif, voté dans le cadre du plan de continuation de Financière Hygie prévoit entre autres la conversion Intégrale en capital de ces obligations détenues par l'Actionnaire.
- Les disponibilités du Groupe s'élèvent à 8 401 K€.
- Pour un total bilan de 97 217 K€.

En sa qualité de tête de Groupe, la Société assure la quasi-totalité du financement du Groupe et centralise la gestion du risque de taux.

Les sociétés françaises ont, à l'exception de ST FOY PRESSING et GSBC, fait l'objet d'une procédure collective, un plan de continuation a été présenté pour toutes les sociétés le 23 Novembre 2020 au Tribunal de Commerce de Paris, le jugement doit être rendu le 15 Décembre 2020.

La société BAECHLER TEINTURERIES de droit Suisse a été fait l'objet d'un sursis concordataire (procédure collective de droit suisse), cette procédure a pour objet de placer l'entreprise sous la protection du Tribunal de commerce de Genève, et de geler l'intégralité des dettes contractées jusqu'au 28 mai 2020. Un plan de continuation similaire à ce qui se fait en France sera présenté au courant du printemps 2021.

Les sociétés françaises ayant une activité de holding ont, comme notre société, été amenées à déprécier les titres ou les créances détenues sur leur(s) filiale(s) ce qui explique les lourds déficits. Dans le cadre du plan, ces sociétés vont soit abandonner leurs créances soit les incorporer au capital permettant un assainissement des passifs de leurs filiales.

Dans le cadre des plans de continuation, des restructurations juridiques des sociétés françaises sont également prévues, pour notamment mutualiser les charges fixes, ces opérations sont d'ores et déjà en cours.

2. Activités des filiales

Nos filiales et les sociétés contrôlées exercent les activités suivantes :

- Activité de holding : sociétés 5àSec Group, 5àSec Latam, Newpresspro
- Activité d'exploitation de magasins de traitement des textiles
- Activité de Franchiseur
- Activité de Master Franchise à l'international (DCI) en traitement des textiles et vente de matériel de pressing

Vous trouverez ci-après les chiffres clés des filiales :
Chiffre d'affaires et résultat net pour chacune des participations au titre de l'exercice 2019 en devise locale :

Société	Pays	Devise	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
5asec Group SAS	France	EUR	18 000	-51 611 164
5asec RIF	France	EUR	24 565 536	-1 257 057
5asec France	France	EUR	4 166 315	-850 951
GSBC	France	EUR	809 536	148 879
Le Tourneur	France	EUR	11 332 538	211 558
NEWPRESSPRO	France	EUR	561 421	-5 139 776
Part Dieu Pressing	France	EUR	1 723 911	-312 033
CONFLUENCE	France	EUR	1 743 241	-688 694
PRESS38	France	EUR	758 850	-497 731
SBCBG	France	EUR	632 590	-468 941
Baechler Teinturiers	Suisse	CHF	29 971 797	-3 808 500
DCI	Suisse	CHF	3 462 172	208 636
5asec Luxembourg	Luxembourg	EUR	6 810 282	359 154
Monplaisir	Luxembourg	EUR	1 584 694	29 062
5asec Latam	France	EUR	2 951	-269 545
5asec Argentina SA	Argentine	ARS	0	0
BRB Argentina SA	Argentine	ARS	54 033 914	-3 559 375
Dilexia SA	Argentine	ARS	34 581 211	2 650 000
5asec Espagne	Espagne	EUR	5 966 992	-324 657
5asec Portugal	Portugal	EUR	4 220 377	114 908

Mouvements de sociétés constatés sur l'exercice depuis la clôture de l'exercice précédent

Le 21 mars 2019, la société IDF Pressing a procédé à la transmission universelle de patrimoine au profit de son associé unique 5àsec RIF avec effet rétroactif au 1er janvier 2019. La société suisse Dalf a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation (apport à Baechler Teintureries) sur la même période. A la clôture de l'exercice précédent, ces deux sociétés n'étaient pas consolidées.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Telles sont, chers Associés, les informations que je tenais à vous communiquer pour vous permettre de vous prononcer en pleine connaissance de cause sur le texte des décisions proposées.

LePrésident
M. Olivier BOCCARA



FINANCIERE HYGIE

Société par actions simplifiée

8, rue du Sentier

75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Jean LEBIT
18, avenue 8 Mai 1945
95200 Sarcelles

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

FINANCIERE HYGIE

Société par actions simplifiée

8, rue du Sentier

75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société FINANCIERE HYGIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE HYGIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 15 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la première partie de l'annexe au bilan et au compte de résultat, dans les notes " Faits caractéristiques de l'exercice" et " Evénements postérieurs à l'exercice" de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 15 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sarcelles et Paris-La Défense, le 15 décembre 2020

Les commissaires aux comptes

Jean LEBIT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. LEBIT', with a long horizontal stroke extending to the left.

Deloitte & Associés

Benoit Pimont

Benoit PIMONT

COMPTES ANNUELS

en euros

FINANCIERE HYGIE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Bilan au 31/12/2019

8, Rue du Sentier

75002 PARIS

SIRET : 83115150100044

NAF : 6630Z

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	831 708	71 690	760 018	509 765
Fonds commercial	9 684 850	9 684 850		9 684 850
Autres immobilisations incorporelles	220 137		220 137	870
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	171 238	59 693	111 545	147 279
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	9 828 136	600 000	9 228 136	9 228 136
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 322		66 322	63 099
TOTAL (I)	20 802 391	10 416 233	10 386 159	19 634 000
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	4 673 695		4 673 695	4 346 572
Autres	49 709 130	49 412 242	296 888	46 301 090
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i>Instruments de Trésorerie</i>	60 001		60 001	94 059
<i>Disponibilités</i>	642 696		642 696	24 382
<i>Charges constatées d'avance</i>	24 597		24 597	
TOTAL (II)	55 110 119	49 412 242	5 697 877	50 766 102
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (III)	1 262 585		1 262 585	1 532 888
Primes de remboursement des obligations (IV)				

Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	77 175 095	59 828 475	17 346 621	71 932 990

Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2019	Du 14/11/2017
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :18331611	18 331 611	18 331 611
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(2 403 952)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(60 137 470)	(2 403 952)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	235 070	128 355
TOTAL (I)	(43 974 741)	16 056 013
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	43 682	24 421
TOTAL (II)	43 682	24 421
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	22 882 361	21 187 371
Autres Emprunts obligataires	10 970 631	7 947 396
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 526 367	23 463 256
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 935 149	2 351 888
Dettes fiscales et sociales	931 240	737 689
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 932	164 955
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	61 277 680	55 852 556
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	17 346 621	71 932 990

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 119 527		4 119 527	3 847 745
Chiffre d'affaires Net	4 119 527		4 119 527	3 847 745
Production stockée				
Production immobilisée			221 942	
Subventions d'exploitation reçues			6 870	
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			13 656	
Autres produits			325	2
TOTAL (I)			4 362 321	3 847 747
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			1 248 882	2 789 742
Impôts, taxes et versements assimilés			48 190	36 372
Salaires et traitements			1 747 237	746 620
Charges sociales			813 306	411 334
Dotations aux amortissements sur immobilisations			177 535	14 777
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			19 261	24 421
Autres charges			16 669	80 008
TOTAL (II)			4 071 079	4 103 273
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			291 242	(255 526)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 620 916	3 698 487
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 816 500
Différences positives de change			2 181	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			3 623 098	5 514 987
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				283 612
Intérêts et charges assimilées			4 247 759	6 312 679
Différences négatives de change			303	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			4 248 062	6 596 290
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(624 964)	(1 081 304)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(333 722)	(1 336 830)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	270 411	3 296 593
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	270 411	3 296 593
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	329 637	522 693
Sur opérations en capital	270 411	3 296 593
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	59 474 110	544 429
TOTAL (VIII)	60 074 159	4 363 716
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(59 803 747)	(1 067 123)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 255 830	12 659 327
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	68 393 299	15 063 279
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(60 137 470)	(2 403 952)

Annexes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 17 346 621 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de -60 137 470 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société « Financière Hygie » ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n°2016 -07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation dans le contexte d'incertitude significative liée aux procédures en cours décrit en note *Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture* de l'annexe aux comptes annuels. Au cas où ces procédures ne se concluraient pas par des plans de continuation lors du jugement par le Tribunal de Commerce fixé le 15 décembre 2020, l'application des règles et principes comptables utilisées dans le contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Faits caractéristiques de l'exercice

- **Activité**

Financière Hygie est la holding du groupe qui a acquis le groupe 5àSec en 2017. A ce titre, elle porte la dette d'acquisition et de développement (cf. détail ci-après), et détient 100% des titres de la société 5àSec Group, laquelle détient ensuite l'ensemble des filiales du groupe.

A date, Financière Hygie emploie 17 salariés, qui correspondent essentiellement au management du Groupe, et a réalisé au cours de l'exercice 2018 (14 mois) un chiffre d'affaires

de 3,8 M€ pour un excédent brut d'exploitation de -216 K€ (en ce inclus les autres charges d'exploitation).

Financière Hygie n'a aucune activité avec des tiers, l'intégralité de son chiffre d'affaires provient de son activité vis-à-vis de ses filiales, à savoir par exemple les prestations de services, le management ou l'IT.

▪ Financement

- Dette bancaire « Unirate Bond » d'un montant initial de 23 000 K€, à échéance du 17 octobre 2024, rémunéré à hauteur d'Euribor 3 mois + 7%. Cette ligne est destinée à financer les acquisitions du Groupe. Le Groupe a procédé à un tirage complémentaire de 3 000 k€ le 12 juin 2019 afin de financer ses investissements. Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 33 590 K€. Cette dette est soumise à un covenant de couvertures de taux d'intérêt de 66.67% sur 3 ans.
- En date du 17 octobre 2017, le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale 5 à Sec RIF, a également souscrit auprès de My Partner Bank ex BESV (syndiqué à Arkea) une ligne de crédit renouvelable (Revolving Credit Facility) destinée à financer ses besoins en fonds de roulement, à échéance du 17 octobre 2024. Le solde à la clôture de décembre 2018 s'élevait à 1 200 K€. Au cours de la période, 5àsec RIF a procédé à un tirage de 800 k€ le 18 janvier (renouvelé) puis de 900 k€ le 15 mars (renouvelé) puis de 2 000 k€ le 10 avril (renouvelable en octobre 2019). Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 4 900 K€.

Ces tirages sont rémunérés sur la base d'un taux d'intérêt de 3,5% jusqu'au 29 novembre 2019 puis de 5,5% à compter de cette date.

Ces financements étaient conditionnés par le respect de ratios à date de clôture de chaque arrêté semestriel et annuel. Or, le Groupe était en bris à la clôture de cet exercice (cf. Evènements postérieurs à la clôture).

Evènements postérieurs à l'exercice

Le marché du pressing est impacté depuis une quinzaine d'années par (i) la forte baisse du costume-cravate dans le monde professionnel (dont les ventes ont été divisées par 2 en 10 ans), (ii) l'avènement des vêtements à très bas prix (Zara, H&M et explosion du marché de l'occasion), (iii) l'amélioration constante des machines à laver pour particuliers et (iv) l'image vieillissante du pressing.

Partant de ce constat, les nouveaux dirigeants ont présenté un nouveau plan stratégique, court, moyen et long terme. Le plan de réorganisation du groupe 5àSec se fondait, principalement, sur trois piliers : (i) le « back-to-basics » sur son marché historique, avec une rationalisation des coûts et une amélioration du service client ; (ii) le lancement de nouvelles offres à travers la marque 5àSec Services ; et (iii) le lancement de nouvelles activités, telles qu'un service de nettoyage et recoloration de sneakers, ou des corners pressing dans des magasins alimentaires de proximité (en France et en Suisse).

Afin d'atteindre ces objectifs de réorganisation, la Société devait procéder à des investissements importants afin de rattraper les retards d'investissement du groupe.

Tous les accords de principe nécessaires pour assainir la situation financière du groupe avaient été conclus, et restaient simplement à formaliser, lorsqu'est survenue la crise de la Covid-19.

Impact de la crise sanitaire Covid -19

En raison de la crise sanitaire, tous les magasins en propre et franchisés ont dû fermer à partir du 16 mars 2020. La majorité des salariés français a été placée en chômage partiel à compter de cette date.

Il s'en est suivi un effondrement du chiffre d'affaires et une violente dégradation du résultat prévisionnel 2020, à tout le moins.

Dans ces conditions, la restructuration financière initialement envisagée est devenue caduque, avant même d'avoir été formalisée.

Si notre actionnaire et l'investisseur principaux croyaient tous les deux à la possibilité d'un redressement du groupe, la crise sanitaire a rendu, selon eux, un redressement in bonis impossible de par son coût. Le projet de réinvestissement a donc été adapté pour une mise en œuvre dans le cadre de procédures collectives, comprenant, dès lors, une renégociation des passifs d'exploitation.

Un accord est ainsi intervenu entre l'actionnaire et l'investisseur, dans le cadre duquel :

- L'actionnaire acceptait de céder sa participation à l'investisseur qui devenait donc le nouvel actionnaire de contrôle du groupe 5àSec ;
- Notre nouvel actionnaire accompagnait donc lui-même, en cette nouvelle qualité, les procédures collectives appelées à être ouvertes ;

- Notre nouvel actionnaire enfin, prévoyait un investissement pouvant atteindre 11 M€, pour accompagner un plan de redressement, sous réserve que ce plan puisse être élaboré et mis en œuvre à des conditions satisfaisantes.

C'est dans ce contexte que les sociétés suivantes du groupe 5àSec ont dû déclarer leur état de cessation des paiements :

- Financière Hygie
- 5àSec RIF ;
- 5àSec France ;
- SOYEZBCBG ;
- Newpresspro ;
- Confluence ;
- Press 38 ;
- Lyon Part Dieu Pressing.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le 28 avril 2020 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Quant aux sociétés 5àSec Group et Teinturerie Letourneur, qui sont encore à ce jour in bonis, elles ont sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

En outre, il convient de rappeler qu'un sursis concordataire (procédure collective de droit suisse) a été ouvert au bénéfice de Baechler Teintureries, société détenue à 100% par 5àSec Group. Cette procédure a pour objet de placer l'entreprise sous la protection du Tribunal de commerce de Genève, et de geler l'intégralité des dettes contractées jusqu'au 28 mai 2020. L'objectif de la procédure est similaire à celui de la procédure française, à savoir proposer un plan de continuation de l'activité accompagné d'un plan d'apurement du passif.

Modalités du plan de continuation par redressement

Le Groupe prévoit d'atteindre en 2024 son chiffre d'affaires cible (environ 45 M€ sur le périmètre en procédure et près de 90 M€ consolidé) et son EBITDA cible (environ 3 M€ sur le périmètre en procédure et 7 à 8 M€ en consolidé). C'est donc sur cette base, que la direction du Groupe a raisonné pour bâtir les propositions d'apurement du passif :

- **Plan de redressement opérationnel**

Chaque société du groupe 5àSec faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire a présenté un plan de redressement ou de sauvegarde, lequel s'inscrit dans une logique et une cohérence globale au niveau du groupe.

En effet, face à un marché structurellement en baisse du fait de la conjoncture économique et des nouvelles habitudes de travail et de consommation (habillement casual, télétravail, etc.), impactant aussi bien les volumes que les marges, le groupe doit trouver de nouveaux relais de croissance, tout en améliorant son efficacité opérationnelle, ce qui nécessitera des investissements significatifs.

Pour ce faire, le groupe 5àSec a développé un plan industriel basé sur les 6 grands axes stratégiques suivants :

- Le modèle opérationnel doit être centralisé, industrialisé et mutualisé ;
- Le réseau de magasins doit être rationalisé, harmonisé et amélioré, notamment avec le concept de « love cost ». Ainsi, dans environ 120 magasins, le groupe va investir dans la formation des managers pour améliorer l'expérience client. De plus, la fermeture des magasins non rentables devra être envisagée ;
- L'offre de service doit se renouveler avec la mise en place de la marque 5àSec Services. Cette marque devrait proposer une offre de (i) livraison à domicile, (ii) d'enlèvement à domicile de textiles d'ameublement (nettoyage de tapis ou de canapés) et (iii) des boxes en entreprise ;
- Le métier doit être revalorisé (conditions de travail, plan de formation, etc.) ;
- Le modèle de Master franchisé doit être revu pour le tendre vers un modèle dit « capex light ». A ce titre, l'objectif est de réduire les coûts d'entrée pour les nouveaux franchisés en proposant l'utilisation de machines de lavages dont le coût d'acquisition est réduit ou la possibilité de bénéficier d'une solution de leasing avantageuse (négociée au niveau du groupe) ;
- La mise en place d'une plateforme omnicanale doit être accélérée.

L'atteinte de ces objectifs suppose la réalisation d'investissements importants :

- D'une part, le groupe doit faire face au remplacement de plusieurs de ses machines de nettoyage à sec (coût unitaire de 25 K€) et la remise à niveau du parc de magasins (rénovation et fermeture) ;
- Des investissements importants dans l'IT. En effet, aucune solution de logiciel métier clé en main n'existe, ce qui contraint la société à développer ses propres solutions.

▪ **Réduction du passif**

Le plan de redressement de 5àsec ne pourra être mené à bien qu'à la condition d'une réduction drastique du passif du Groupe, qui s'élève, à ce jour, à 157 M€ (dont 72 M€ de passif tiers), soit un niveau incompatible avec la rentabilité de l'activité pouvant être raisonnablement attendue. Pour restaurer une structure de bilan viable, il a donc été estimé que le niveau de passif consolidé sur le périmètre en procédure ne devrait pas excéder environ 20 M€. Le solde, par conséquent, doit être abandonné ou annulé.

▪ **Plan d'apurement du passif au niveau de la Société**

- *Créances super privilégiées*

Les créances super privilégiées estimées à 837 K€ ont été payées à hauteur de 10% avant l'audience, puis le solde sera honoré sur 12 mois..

- *Dettes fournisseurs*

Les créances inférieures ou égales à 500€ seront payées intégralement, conformément à la Loi, dans le mois du jugement arrêtant le plan.

Les fournisseurs faisant partie du comité des principaux fournisseurs se sont vu proposer un règlement comptant de 15% de leurs créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, le solde étant abandonné.

Les autres fournisseurs (hors comité) se sont vu proposer deux options :

- Option courte : paiement de 15% des créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte ;
- Option longue : paiement de 100% du montant des créances admises, sur 7 ans selon l'échéancier suivant : 5% à la date du premier au sixième anniversaire de l'adoption du plan et 70% à la date du septième anniversaire de l'adoption du plan.

Il convient de préciser ici que parallèlement à la circularisation des propositions d'apurement du passif, l'actionnaire a prévu de se rapprocher d'un certain nombre de fournisseurs, jugés stratégiques, pour leur proposer de leur racheter leurs créances, à des conditions qu'ils négocieront de façon bilatérale.

Conformément à la Loi, les créances ainsi rachetées qui seront donc détenues par l'actionnaire, devront être traitées au sein du comité des établissements de crédit et assimilés, si ces rachats sont effectifs et notifiés aux administrateurs judiciaires au plus tard 8 jours avant la tenue du comité des établissements de crédit et assimilés.

- *Dettes fiscales et sociales*

La CCSF a été saisie d'une demande visant à régler 15% des créances rémissibles dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte et en cas de refus, il est proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise (option longue, telle qu'indiquée ci-dessous).

En ce qui concerne la dette de TVA, qui ne peut faire l'objet d'aucune remise, il est proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise : 5% à la date du premier au sixième anniversaire de l'adoption du plan et 70% à la date du septième anniversaire de l'adoption du plan.

- *Dettes envers les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés*

Les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés se sont vu proposer le traitement suivant :

- Un paiement comptant de 5% des créances admises dans le mois du jugement arrêtant le plan, contre abandon du solde.
- S'agissant des créances portées par les actionnaires et les autres membres du Groupe, il est prévu un traitement plus défavorable, consistant en un abandon de créance ou une conversion intégrale en capital, suivie d'une réduction du capital, conduisant donc à une annulation des actions ainsi obtenues.

Les prévisions de trésorerie, prenant en compte l'apurement du passif ci-dessus et les apports de new money, font état de soldes positifs dès 2021, ceux-ci atteignant 11,6 M€ en 2027.

▪ **Apport de new money**

Pour mener à bien le plan de redressement, un besoin de new money a été estimé par cabinet d'expertise indépendant à hauteur de 10,9 M€ au niveau du groupe.

Le nouvel actionnaire s'est engagé à procéder à un apport de 11 M€ (en ce compris le rachat des créances des fournisseurs stratégiques – cf. ci-après), sous réserve de l'adoption du plan

Il est prévu qu'il le fasse notamment par la souscription :

- d'une augmentation de capital de Financière Hygie ; et
- d'obligations convertibles en actions émises par Financière Hygie. Ces obligations convertibles auront une maturité de 7 ans à compter de leur souscription et porteront intérêt pouvant être capitalisés.

▪ **Simplification juridique de l'organigramme**

Il est envisagé, en vue de simplifier l'organigramme juridique du groupe, de procéder :

- dans un premier temps à l'absorption, par Newpresspro, par voie de fusion, des sociétés Part- Dieu Pressing, Confluence Pressing, Press 38 et Sainte Foy Pressing ;
- puis dans un second temps, à l'absorption, par 5àSec RIF, par voie de fusion, des sociétés Teintureries Letourneur, SoyezBCBG, GSBC et Newpresspro.

La société a présenté le 23 Novembre 2020 le plan de continuation tel que décrit ci-dessus au Tribunal de Commerce de Paris, la date de jugement est fixée au 15 Décembre 2020.

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : l'entreprise a retenu les durées réelles d'utilisation telles qu'elles sont prévues au niveau du groupe pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées comme suit :

La décomposition des actifs incorporels est principalement constituée de malis de confusion précédemment activés. Ces actifs sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée, ils sont donc non amortissables. Dès lors, ils doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015).

La valeur actuelle des fonds de commerce et des malis techniques est donc appréciée chaque année par référence à la :

- la valeur de marché : accord de vente irrévocable sur un marché actif ou transactions récentes sur un actif similaire
- la valeur d'usage : appréciée en appliquant la méthode des Discounted Cash-Flow (D.C.F)

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire des malis techniques est inférieure à la plus grande de ces deux valeurs.

Au cours de l'exercice et eu égard aux événements post-clôture, la Société a ainsi comptabilisé une dépréciation exceptionnelle de 9 684 850 euros sur la valeur de ces malis de confusion précédemment activés.

Les logiciels comprennent pour l'essentiel les coûts de développement et d'enrichissement d'outils métiers (Horus, application 5asec) et fonctionnels (logiciel de Business Intelligence, de comptabilité).

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| ▪ Logiciels informatiques | de 2 à 7 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier | de 7 à 8 ans |

II. IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat ainsi que par les frais accessoires d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour le groupe, celle-ci tient compte de la quote-part de la situation nette détenue, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la quote-part de l'actif net réévalué des filiales, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues.

III. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est appréciée au cas par cas. Aucune méthode de dépréciation statistique n'est appliquée.

IV. CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis et présentés conformément au Plan Comptable Général et aux Principes Comptables généralement admis.

V. PROVISIONS

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté.

VI. ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

La convention collective prévoit le règlement d'indemnités de fin de carrière.

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont comptabilisés au passif du bilan pour un montant de 43 682 € au 31 décembre 2019.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite entre 166 et 172 trimestres selon les générations avec une rotation du personnel sur la base du réel constaté en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 0,75% (vs 1,60% en 2018), ainsi qu'une progression annuelle de 1.8% des salaires iso vs 2018
- La table de mortalité utilisée est celle fournie par l'Institut National des Etudes Démographiques (table 2013-2015 par sexe)

VII. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES ET JUGEMENTS DE LA DIRECTION

Le Groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables.

Une évolution divergente des estimations et hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 195 784		540 911
TOTAL	10 195 784		540 911
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	161 758		9 480
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	161 758		9 480
<i>Immobilisations financières</i>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	9 828 136		
Prêts et autres immobilisations financières	63 099		3 223
TOTAL	9 891 235		3 223
TOTAL GENERAL	20 248 777		553 614

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(0)	10 736 695	
TOTAL		(0)	10 736 695	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier			171 238	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			171 238	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			9 828 136	
Prêts et autres immobilisations financières		(0)	66 322	
TOTAL		(0)	9 894 458	
TOTAL GENERAL		(0)	20 802 391	

Etat des amortissements

Cadre A				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	299	71 391		71 690
TOTAL	299	71 391		71 690
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	14 478	45 214	(0)	59 693
Emballages récup. et divers				
TOTAL	14 478	45 214	(0)	59 693
TOTAL GENERAL	14 777	116 605	(0)	131 383

Cadre B	Ventil. Mouvements provisions amortissements dérogatoires						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. A la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. Fiscal exceptionne 1	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. Fiscal exceptionne 1	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique, mobilier Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			

Cadre C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 532 888	(270 303)		1 262 585
Primes de remboursement des obligations				

Frais d'émission sur emprunts : Les frais sur les émissions obligataires convertibles et d'emprunts ont été répartis sur la durée de 7 ans de façon linéaire. Ils figurent en charges à répartir à l'actif du bilan.

Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	128 355	106 715	(0)	235 070
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	128 355	106 715	(0)	235 070
Risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions & obligations	24 421	19 261		43 682
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	24 421	19 261		43 682

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles		9 684 850		9 684 850
Immobilisations titres de participations				
Immobilisations financières	600 000			600 000
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation		49 412 242		49 412 242
TOTAL	600 000	59 097 092		59 697 092
TOTAL GENERAL	752 776	59 223 068	(0)	59 975 844
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		19 261		
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles		59 203 807		
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Les frais d'acquisition des titres d'un montant global de 2 717 milliers d'euros font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Compte tenu du plan d'apurement du passif, il est prévu pour les créances portées par l'actionnaire ou les autres membres du Groupe un abandon de créance ou une conversion intégrale en capital, suivie d'une réduction du capital, conduisant donc à une annulation des actions ainsi obtenues (cf. Evènements postérieurs à la clôture).

Aussi, la créance portée par Financière Hygie à l'égard de sa filiale 5àsec Group a été intégralement dépréciée pour un montant global de (49 412 242 €).

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	66 322		66 322
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 673 695	4 673 695	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	42 938	42 938	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 029	8 029	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Groupe et associés (2)	49 658 164	49 658 164	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	24 597	24 597	
TOTAL	54 473 744	54 407 422	66 322
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	22 882 361	22 882 361		
Autres emprunts obligataires (1)	10 970 631	10 970 631		
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	122	122		
- à plus d'1 an à l'origine	23 526 245	23 526 245		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 935 149	2 935 149		
Personnel et comptes rattachés	470 985	470 985		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	221 469	221 469		
Impôts sur les bénéfices	45 891	45 891		
Taxe sur la valeur ajoutée	108 985	108 985		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	83 911	83 911		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	31 932	31 932		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	61 277 680	61 277 680		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Les différents emprunts souscrits par la Société sont détaillés en Faits marquants.

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	381 164	357 929
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	526 245	462 570
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 541	2 137 368
Dettes fiscales et sociales	504 699	158 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		133 023
TOTAL	1 756 648	3 248 944

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
168831 Int courus Bond Loan	381 164	357 929
168841 Int courus Unitranche	526 245	462 570
408100 Fournisseurs Factures non parvenues	306 809	2 137 368
408110 Fournisseur FNP GROUPE	37 732	
428200 Dettes provisionnées pour congés à payer	70 237	45 526
428600 Autres charges à payer	400 748	92 833
438200 Charges sociales sur congés à payer	33 714	19 695
419800 Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir		133 023
TOTAL	1 756 648	3 248 944

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	357 939	3 976 626
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	357 939	3 976 626

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
418100 Clients Factures à établir	357 939	3 976 626
TOTAL	357 939	3 976 626

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	24 597	
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	24 597	

Composition du capital social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	18 331 611		18 331 611
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	18 331 611		18 331 611

Mouvements sur capitaux propres

	Exercice clos le 31 /12 /2018	Variation	Exercice clos le 31 /12 /2019
Capital Social	18 331 611		18 331 611
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale			
Autres réserves			
Report A nouveau		(2 403 952)	(2 403 952)
Perte de la période	(2 403 952)	2 403 952	(60 137 470)
TOTAL	15 927 659		(44 209 810)

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Exercice clos le 31 /12 /2019	Exercice clos le 31 /12 /2018
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services	4 119 527	3 847 745
TOTAL	4 119 527	3 847 745

Répartition par zone géographique	Exercice clos le 31 /12 /2019	Exercice clos le 31 /12 /2018
France	4 119 527	3 847 745
Etranger		
TOTAL	4 119 527	3 847 745

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel d'un montant net de (59 803 747 €) se décompose essentiellement de dépréciations exceptionnelles, d'une part sur compte courant d'associés ainsi que sur des malis de confusion antérieurement activés. On note également des dotations pour amortissements dérogatoires des frais d'acquisition des titres (107 k€), d'amortissement des frais d'émission d'emprunts (270 k€) et divers honoraires de conseil (554 k€).

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	(333 722)	
Résultat exceptionnel (et participation)	(59 803 747)	
Résultat comptable	(60 137 470)	

La charge d'intégration fiscale a été calculée au taux de droit commun, soit 28%. La ventilation de l'impôt sur les bénéfices tient compte des réintégrations et des déductions fiscales opérées dans le résultat fiscal.

Financière Hygie est la société mère du groupe fiscal (article 223 A du CGI) composé de 19

sociétés, détenues directement ou indirectement. La Société calcule son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément, indépendamment du fait qu'elle soit membre d'un groupe fiscalement intégré.

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Répartition des effectifs (équivalent temps plein)	Exercice clos le 31 /12 /2019	Exercice clos le 31 /12 /2018
Cadres	17	12
Agents de maitrise et techniciens		2
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	17	14

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Financière Hygie
SAS au capital de 18 331 611 euros
8 Rue du Sentier
75 002 Paris
RCS Paris 831 151 501

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élèvent à 131 370 euros.

Tableau des filiales et participations

Société	Pays	Devise	Capital social	Réserves et report à nouveau (*)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
5asec Group SAS	France	EUR	6 689	20 082 785	9 828 136	9 228 136	49 412 242	18 000	-51 611 238

| *en ce inclus les primes liées au capital |

5 à SEC GROUP est détenu à plus de 50 %.

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours de la période.

Engagements donnés et reçus

Engagements reçus

- **Option d'achat**

Dans le cadre de la cession de sa filiale brésilienne, le Groupe dispose d'une option d'achat des parts de 5àsecParticipacoes de 5 ans à compter du 8 mai 2020. Cette option est assortie d'une garantie d'un an de salaire octroyée aux deux managers acquéreurs à compter de la levée de l'option avec une garantie d'actif et de passif limitée à 10 % du prix.

Engagements donnés

- **Garanties**

Dans le cadre de la cession de sa filiale brésilienne 5àsecParticipacoes, une garantie a été accordée aux managers acquéreurs en cas d'atteinte à leurs biens propres d'une durée 5 ans ou durée de prescription.

Engagements à l'égard des Banques prêteuses

Dans le cadre de la Convention de Crédits signée en date du 17 octobre 2017, le Groupe, via sa filiale 5 à Sec RIF, avait souscrit une ligne de Crédit Renouvelable (*Revolving Credit Facility*) destinée à financer ses besoins en fonds de roulement, d'un montant maximum de 5 000 K€. Par ailleurs, Financière Hygie, avait souscrit à la même date à une dette obligataire convertible « BDC Bonds » et un emprunt bancaire « Unirate Bond ».

Les Conventions prévoyaient :

- le respect de ratios à date de clôture de chaque arrêté semestriel et annuel,
- la mise en place d'une couverture de taux pour un montant et une durée minimum,
- des sûretés par le nantissement d'un certain nombre d'actifs détenus par le Groupe.

Compte tenu des événements post clôture, l'ensemble de ces engagements a été dénoncé.